

Message de l'évêque

« Le temps n'est plus au silence, à l'indifférence, à la déférence excessive.
Pour prendre soin les uns des autres et veiller à ce que l'Église soit vraiment une
maison sûre pour tous, nous devons tous agir, ensemble. »

Mgr Eric de Moulins Beaufort,
Archevêque de Reims, Président de la CEF



« Suis-je le gardien de mon frère ? »

Genèse 4, 9b

« Je suis à la fois révoltée et honteuse que ces scandales de pédophilie aient eu lieu dans notre Église. Mais j'ai compris que ce n'était pas l'affaire des autres. Soutenir les victimes, faire attention à ce qui se vit dans ma paroisse et dans mes activités d'Église est essentiel, car **si je n'agis pas à mon niveau, qui le fera ?** »

Anne, paroissienne à Orléans

« L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. S'il est important et nécessaire pour tout chemin de conversion de prendre connaissance de ce qui s'est passé, cela n'est pourtant pas suffisant. Aujourd'hui nous avons à **relever le défi en tant que Peuple de Dieu** d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et leur esprit »

Pape François, Lettre au Peuple de Dieu, Août 2018.

Pour aller plus loin

Prenez connaissance des lettres du Pape (août 2018) et des évêques (mars 2021), et de ce que l'Église de France a mis en place sur le site eglise.catholique.fr.



En Église, plusieurs rendez-vous vont vous être proposés d'ici la fin de l'année pour participer à cette démarche.



Lutte contre la pédophilie

Faire de l'Église une maison sûre

Chers frères et sœurs,

Depuis l'an 2000, tous **vous entendez parler d'agressions sexuelles commises par des prêtres à l'encontre d'enfants ou de jeunes. Comme vous, nous avons honte pour notre Église. Vous vous sentez blessés dans votre confiance en elle.** (...)

Ces faits sont avérés et indéniables. Commis par des prêtres ou des religieux, de tels crimes prennent une force particulière. Ils peuvent détruire toute la vie, y compris la vie spirituelle. Nous, évêques, reconnaissons que nos prédécesseurs n'ont pas toujours été assez attentifs au sort des enfants agressés. Sans prétendre que nous aurions fait mieux à leur place et en leur temps, nous implorons humblement pardon pour tous les cas d'indifférence ou d'incompréhension dont des responsables ecclésiaux ont pu faire preuve. (...)

À la lumière de ce qui a été mis au jour, nous sommes conscients que les modes d'exercice du ministère sacerdotal et épiscopal et le discours qui les soutient doivent être passés au crible et renouvelés pour un service plus vrai du peuple de Dieu.

Les personnes victimes, quel que soit leur âge, à partir du moment où elles ont parlé ont besoin d'avancer dans un chemin d'apaisement et de reconstruction. Il y a là pour nous tous, membres du Corps du Christ, un devoir impérieux. (...) Étant membres du Corps du Christ, nous sommes responsables les uns des autres devant Dieu, au sens où chacun répond de tous les autres. Nous sommes en effet donnés les uns aux autres par le Seigneur comme frères et sœurs. (...)

C'est pourquoi, frères et sœurs, **les mesures que nous avons à prendre pour que de tels faits ne se reproduisent pas et pour aider les personnes victimes dans leur chemin personnel nous concernent tous.** Elles n'auront de sens que si elles sont portées par nous tous (...)

Les évêques de France

Lettre aux catholiques (extraits)

25 mars 2021



Ce dépliant présente ce qui est mis en place et ce que nous, fidèles, pouvons faire dans nos paroisses, communautés, mouvements etc.

Une démarche de l'Église entière

Ce qui est mis en place

En mars 2021, après avoir reconnu leur responsabilité pour le passé, le présent et le futur, les évêques ont renforcé les mesures de lutte contre la pédophilie mises en place, notamment depuis 2016. Ils ont adopté 11 résolutions qui couvrent les 4 champs suivants de la lutte contre la pédophilie.

Reconnaissance et prière

- Reconnaissance des responsabilités, erreurs, omissions graves et mauvaises décisions.
- Création d'un lieu mémoriel national.
- Journée annuelle de prière.
- Actions et célébrations locales.

Justice

- Procédures de signalement à la justice civile.
- Tribunal pénal canonique national.

Prévention

- Formation renforcée des prêtres et acteurs pastoraux.
- Suivi et accompagnement des coupables.

Soutien

- Accueil et écoute des personnes victimes qui peuvent s'adresser à paroledevictimes@cef.fr.
- Aide financière personnalisée en fonction des besoins d'assistance.

La CIASE

La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église a été mise en place par la Conférence des évêques de France et la Conférence des religieux et religieuses de France en 2018 ; sa mission est :

- de faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique depuis 1950,
- de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires,
- de faire des préconisations, notamment en évaluant les mesures prises depuis les années 2000.

Elle rendra son rapport début octobre 2021. Les mesures décidées par les évêques seront adaptées si nécessaire.



Ce que nous, fidèles, pouvons faire

Pour prendre soin les uns des autres et veiller à ce que l'Église soit vraiment une maison sûre pour tous, nous devons tous agir, ensemble.

Ces violences et agressions se sont produites au sein de l'Église, notre Église.

SE LAISSER INTERPELLER

par cette question afin de sortir de l'indifférence. Entendre les témoignages des personnes victimes.

Les personnes qui en ont été victimes sont blessées. Elles ont besoin de notre fraternité concrète.

SOUTENIR les personnes victimes en leur signifiant notre compassion. Les rejoindre par notre prière et soutenir leur chemin de reconstruction par nos dons.

Face à ce scandale qui nous bouleverse tous, nous devons réagir.

EN PARLER ET S'INFORMER entre nous et avec nos pasteurs. Eventuellement se former.



La prévention des abus et la promotion de relations bienveillantes au sein de nos communautés dépend de notre attitude à chacun.

ÊTRE ATTENTIFS les uns aux autres et aux relations au sein de nos communautés afin que cela ne se reproduise plus.

Toute personne victime ou témoin de faits précis ne peut se taire et doit les signaler à l'autorité compétente dans l'Église ou directement à la justice.

ALERTER les autorités judiciaires et ecclésiales lorsque l'on a connaissance de faits graves. C'est notre devoir à tous.